

Secrétaire Départementale : Rachel SUGNEAU SIP Chaumont
Boite aux lettres électronique : rachel.sugneau@dgfip.finances.gouv.fr
Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

CAP B du 25 Mars 2010

I. Mouvement de mutation au SIP de Saint Dizier

Mesdames Claudine Delhay et Nicole Schwarshaupt qui étaient jusqu'à maintenant affectée à la Trésorerie de St Dizier sont affectés au SIP de St Dizier au 1^{er} juillet.

La question des travaux a été abordée, ils ne seront vraisemblablement pas terminés à cette date, une solution de type « Algeco » est envisagée.

II. Tableau d'avancement

Les critères de classement, non négociables, fixés par la DGFIP sont les suivants :

- agents en fin de carrière (58 ans et + à la date du 31/12/2010, agents nés avant 1952 ou avant bénéficiant d'une priorité d'inscription (proposés et classés en 2009).
- les autres agents en fin de carrière (58 ans et + plus à la date du 31/12/2010, agents nés en 1952)
- les agents bénéficiant d'une priorité d'inscription (proposés et classés en 2009 mais non inscrits sur le TA)
- les autres agents, en tenant compte dans l'ordre :
 - de l'échelon par ordre décroissant
 - au sein d'un même échelon, prise en compte du total des évolutions de note 2007/2008 et 2009 par ordre décroissant
 - au sein d'un même échelon, à égalité des évolutions de notes 2007/2008 et 2009, les agents sont départagés sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

A. De C2 à C1

Cette année, 3 promotions possibles (ratio à 1,73, arrondi à 2 + 1 =3).
Les agents ayant vocation sont au nombre de 5.

- 1.M.Arnould Jean Michel
- 2.Mme Legros Claudette
- 3.M.Albert Jean-Luc

Vote : 8 pour (Administration + FO) et 4 abstention (CFDT)

B. De C1 à CP

Cette année, 5 promotions possibles (ratio de 3.81, arrondi à 4 + 1 = 5).
Les agents ayant vocation sont au nombre de 8.

- 1.Mme Gervasoni Yolande
- 2.Mme Peyllet-Besset Dominique
- 3.Mme Boesch Marie-Ange
- 4.M.Sylvestre Patrick
- 5.M.Simothe Sylviane
- 6.M.Stouvenel Caroline

Vote : 8 pour (Administration + FO) et 4 abstention (CFDT)

Concernant les tableaux d'avancement, les organisations syndicales locales et l'administration locales sont d'accord sur le fait que les critères de sélection retenus privilégient les bénéficiaires de liste d'aptitude aux dépens des agents promus par concours. Dans le doute et afin de ne pas prendre le risque de desservir en CAP centrale les collègues haut marnais classés, FO a préféré malgré tout voter « pour » les 2 tableaux d'avancements.

III. Liste d'Aptitude de C en B

Comme l'année dernière, le choix des agents classés a pu se faire dans la concertation. Les critères mis en avant par l'administration locale, sans ordre spécifique, sont : Avis très favorable en 2009, le nombre d'excellent dans le tableau synoptique, l'âge et les notations 2009 (sur 2008), 2008 (sur 2007) et 2007 (sur 2006).

Cette année 8 candidats ont été retenus, le ration était de 5,52 arrondi à $6 + 1 = 7$. Cela signifie que 5 agents minimum devraient être promu dès le 1^{er} septembre 2010, les 3 suivants seront prioritaires l'année prochaine.

Les 3 premiers avaient été classés et non retenus en 2009 :

- 1.Hemonnot Isabelle (Nogent)
- 2.Bouzancourt Béatrice (SIP Chaumont)
- 3.Couvreur Agnès (TP Chaumont)
- 4.Mme Defert Sophie (Langres)
- 5.Mme Jumel Graziella (Montier en Der)
- 6.M.Besançon Yves (Equipe de renfort)
- 7.Mme Fournier Pascale (Saint Dizier OPH)
- 8.Mme Cote Muriel (TG-CEPL)

Vote : pour à l'unanimité

IV. Enveloppe Capital Mois pour notation 2010 sur activité 2009 (non soumis à vote)

En catégorie B, 70 agents à noter, 56 apportant et 56 pouvant consommer. Le capital mois octroyé par la Cap centrale des de 50+1 (solde de la notation 2009) réparti en 11 bonifications à 3 mois et 18 bonifications à 1 mois.

Répartition dans les structures (1 mois est placé en réserve pour les recours) :

- RP/TP : 5 bonifications à 3 mois et 8 à 1 mois
- Postes : 3 bonifications à 3 mois et 6 à 1 mois
- TG : 3 bonifications à 3 mois et 3 à 1 mois

La notation permet d'accéder plus rapidement à l'échelon supérieur mais elle entre aussi en compte pour les tableaux d'avancement et les listes d'aptitudes, n'hésitez à prendre conseil dès maintenant auprès de vos représentants syndicaux pour vous aider à estimer l'opportunité de faire un recours en notation.

Compte rendu effectué par Guillaume TAVIN